

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Rénovation d'une salle socio-culturelle avec hébergement sur le territoire de Saint-Marc - Demande de subventions.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation complète de la salle socio-culturelle avec hébergement de Saint-Marc.

Au vu de l'estimation prévisionnelle, le montant s'élève à 388 174.72 € HT

Travaux334 387.73 € HT

Ingénierie53 786.99 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le projet de rénovation complète de la salle socio-culturelle avec hébergement de Saint-Marc.

- **SOLLICITE** une subvention auprès des services

de l'ETAT , au titre de la DETR 2017

de la Réserve Parlementaire 2017 du Député A Marleix

du Conseil Régional , au titre du Plan en faveur de la Ruralité.

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention DETR :116 452.42 € (30 %)
Réserve parlementaire A Marleix : ...38 817 € (10%)
Conseil Régional :155 269.89 € (40 %)
Emprunt :58 000 € (15 %)
Fonds propres :19 635.41 €

Les travaux sont prévus pour l'été 2017 et d'une durée de 6 mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 26/12/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement des villages de LA FAGE et LA MOURE sur le territoire de Saint-Just Demande de subvention DETR 2017 et au titre de la Réserve parlementaire 2017 du Sénateur J. Mézard.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement des villages de LA FAGE et LA MOURE ; réfection des canalisations pluviales, construction de grilles et caniveaux et réfection de la chaussée.

Au vu de l'estimation prévisionnelle, le montant s'élève à **114 272.50 € HT**

Travaux111 272.50 € HT
Maîtrise d'œuvre3 000.00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le projet d'aménagement des villages de LA FAGE et LA MOURE sur le territoire de Saint-Just,

- **SOLLICITE** une subvention auprès des services de l'ETAT

. **au titre de la DETR 2017** à hauteur de 40 %,

. **au titre de la Réserve Parlementaire 2017** du Sénateur J Mézard

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention DETR :45 709 € (40 %)
Réserve parlementaire J Mézard :15 000 €
Fonds propres :53 563.50 €

Les travaux sont prévus pour Septembre 2017 et d'une durée de deux mois.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 26/12/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Étaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Était absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement des villages de POUZOLS et CHAMPIOLS sur le territoire de Faverolles - Demande de subvention DETR 2017 et au titre de la Réserve parlementaire 2017 du Sénateur B Delcros.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement des villages de POUZOLS et CHAMPIOLS ; réfection des canalisations pluviales, construction de grilles et caniveaux et réfection de la chaussée.

Au vu de l'estimation prévisionnelle, le montant s'élève à 105 085.00 € HT

Travaux102 085.00 € HT
Maîtrise d'œuvre3 000.00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **ACCEPTE** le projet d'aménagement des villages de POUZOLS et CHAMPIOLS sur le territoire de Faverolles,

- **SOLLICITE** une subvention auprès des services de l'ETAT

. au titre de la DETR 2017 à hauteur de 40 %,

. au titre de la Réserve Parlementaire 2017 du Sénateur B Delcros

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention DETR :42 034 € (40 %)
Réserve parlementaire B Delcros :15 000 €
Fonds propres :48 051 €

Les travaux sont prévus pour Septembre 2017 et d'une durée de deux mois.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
PARAN Bruno**



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 26/12/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 19 DECEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 33 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 38

L'an deux mille seize et le 19 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), MAGNE Céline, BOUDON Cécile ,JULIEN Yves,.CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, PARAN Hubert, CROUZET Patricia, IRLE Michel, FONTANT Louis-François, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, TROULIER Stéphane, LIONNET Cécile, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etait absent : Monsieur JOURDAIN David.

Pouvoirs :

GENDRE Raymond donne pouvoir à Yves JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
BOUQUET Julien donne pouvoir à Bruno PARAN
SALSON Danielle donne pouvoir à Louis-François FONTANT
PARATIAS Cédric donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Ferme d'Estrémiac à Saint-Just – Lancement de la consultation pour un diagnostic patrimonial - Demande de subvention auprès de la DRAC en 2017.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'envisager le devenir de la Ferme d'Estrémiac sur le territoire de Saint-Just.

En effet, suite à la visite de l'Architecte des Bâtiments de France en juin dernier et au vu de la qualité de l'ensemble, il a été proposé de faire réaliser une étude de programmation comprenant un diagnostic patrimonial, susceptible de bénéficier d'une subvention de la DRAC en 2017.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** du lancement de la consultation d'un bureau d'études pour un diagnostic patrimonial,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la DRAC en 2017

Le plan de financement de cette étude sera complété par un autofinancement.

Les travaux sont prévus pour le printemps 2017.

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la consultation de différents bureaux d'études pour la réalisation de cette opération.

POUR : 38 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 26/12/2016 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 12/12/2016 Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

